

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 557

SÉANCE du 13 FEVRIER 2024

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 08/02/2024

Date d'affichage : 19/02/2024

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Daniel BOUQUILLON, Damien BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Jean-Jacques COTTEL, Nicolas DESFACHELLE, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Cédric DUPONT, Nathalie GHEERBRANT, Pierre GUILLEMANT, Léon LEBAS, Jean-Paul LEBLANC, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Arnold NORMAND, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Eric POULAIN, Françoise ROSSIGNOL, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Bernard TOURNANT.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Michel BLONDEL, Philippe CARTON, Alain CAYET donne pouvoir à Michel MATHISSART, Olivier DEGAUQUIER, Jean-Michel DESAILLY, Jean-Marie DISTINGHIN donne pouvoir à Roger POTEZ, Gérard DUE donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Claude FERET, Michel FLAHAUT donne pouvoir à Ingrid DREMAUX, Claude LECORNET, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude LEVIS, Didier MICHEL, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Nathalie GHEERBRANT, Jean-Pierre PUCHOIS, Philippe ROUSSEAU donne pouvoir à Bernard TOURNANT, Sylvain ROY donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Daniel TABARY, Jean-Luc TILLARD donne pouvoir à Pierre ANSART, Romain VAN CAENEGHEM, Alain VAN GHELDER.

Nombre de membres en exercice : 48

- Présents : 26
- Votants : 36
- Pouvoirs : 10

Vote :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAY 2024

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création, en vertu de la loi du 19 février 2007 relative aux prestations d'action sociale, l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMAY », association participant par ses actions à l'accompagnement social et

culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et de la
Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle.

L'assiette de la cotisation est la masse salariale du Scota de l'année n-2 soit 2022, sur la base de 1,1 % de la masse salariale (hors agents mis à disposition) de n-2, notre cotisation est amené à augmenter de 1251 € à 1423 € (une chargée de mission urbanisme présente sur une année budgétaire)

Vu l'avis du bureau syndical du 6 Février 2024,

Le Comité Syndical attribue pour l'année 2024 une subvention de 1423 € à l'association précitée et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2024.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**



Françoise ROSSIGNOL